

Communiqué de presse



Pour diffusion immédiate

Mise en application du Plan de conservation du Site patrimonial de l'Île-d'Orléans

La MRC de l'Île d'Orléans se réjouit des mesures annoncées par la ministre de la Culture et des Communications

Québec, le 22 août 2019. – À la suite de plusieurs rencontres et discussions avec Madame la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, et appuyée par la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Madame Émilie Foster, le Conseil des maires de l'Île d'Orléans est très satisfait de l'annonce d'une série de mesures immédiates visant à assouplir la mise en application du Plan de conservation de l'Île d'Orléans.

Ces assouplissements, demandés par plusieurs citoyens et élus orléanais dès les premières présentations du Plan de conservation et à partir de situations documentées vécues par quelques citoyens, ont été convenus en concertation entre les maires et les autorités ministérielles. Ils viennent ainsi reconnaître le statut particulier de l'Île d'Orléans où tout le territoire de la MRC fait partie du site patrimonial, cas unique dans la province de Québec.

« Il s'agit d'un second geste important de la part de la ministre qui devrait conduire à un changement d'attitude majeur ayant pour objectif la conservation et la préservation des nombreux bâtiments patrimoniaux d'une importante valeur architecturale. Nous nous réjouissons que l'Île d'Orléans puisse demeurer un milieu de vie exceptionnel, vivant et invitant. Nous serons assurément un partenaire de premier plan très attentif au sein de la nouvelle table de concertation. »

Harold Noël, préfet de la MRC de l'Île d'Orléans

- 30 -

Information :

Harold Noël
Préfet, MRC de L'Île-d'Orléans
418 580-1520

